



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN

Préfecture de l'AIN
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Références : VM

**Arrêté préfectoral d'enregistrement des installations
de la SARL CALARD FRÈRES à BALAN**

AGREMENT VHU n° PR 01 00001 D

Le préfet de l'Ain

- VU le Code de l'environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30, R.543-156 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitations des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- VU l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 novembre 2012 applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1986 modifié autorisant la SARL CALARD FRERES à exploiter un chantier de véhicules automobiles hors d'usage à BALAN – Route du Pont de Jons ;
- VU la demande d'enregistrement et d'agrément VHU présentée le 6 août 2018, et complétée le 27 mai 2019 par la SARL CALARD FRERES, dont le siège social est situé route du Pont de Jons à BALAN, en vue de régulariser la situation administrative de son installation de démontage, dépollution et stockage de Véhicules Hors d'Usage (rubrique n° 2712-1 de la nomenclature des installations classées) située sur le territoire de la commune de BALAN – route du Pont de Jons ;
- VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé dont l'aménagement n'est pas sollicité ;
- VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2019 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- VU les pièces, le déroulement et le résultat de la consultation ouverte à la mairie de BALAN du lundi 2 septembre 2019 à 9H00 au vendredi 27 septembre 2019 à 17H30 inclus ;
- VU l'insertion de l'avis de consultation du public dans deux journaux diffusés dans le département de l'Ain,
- VU la publication sur le site internet de la Préfecture de l'Ain de l'avis de consultation du public ainsi que du dossier d'enregistrement,
- VU le certificat attestant l'affichage de l'avis de consultation du public du vendredi 16 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019 inclus dans la commune de BALAN ;
- VU la consultation du Conseil municipal de BALAN ;
- VU l'avis du Conseil municipal de la commune de BALAN ;